

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 18H30

Présents : M. SILVESTRE Claude, M. LECONTE Thierry, Mme MILESI Véronique, M GRANGIER Jacques, Mme CHABAS Claire, M VERNIER Jérôme, Mme VALERY Nathalie, Mme HAOUA Aurélie, M. CARRASCO Estéban, Mme MAGNE Valérie, M. NAULIN David, M. GAUTHIER Dominique, Mme FLITI Julie, Mme GARCIN Anne, M. ROBERT Christophe, Mme BRASSE Delphine

Pouvoirs :

M BIENVENU Matthieu a donné pouvoir à M LECONTE Thierry
Mme CONIL Nathalie a donné pouvoir à M GRANGIER Jacques.
M.CUREL Nicolas a donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude.

Le quorum est atteint.

Mme MILESI Véronique est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 17 avril 2026
- 2) Décisions du Maire prise dans le cadre de sa délégation
- 3) Election des délégués pour l'élection sénatoriale
- 4) Lancement de la publication pour l'installation de bornes électriques
- 5) Subvention exceptionnelle Coopérative scolaire école élémentaire
- 6) Adhésion à l'association Elus et Citoyens pour le patrimoine
- 7) Réfection de Voirie : choix du prestataire
- 8) Désignation d'un délégué Ambroisie
- 9) Fonds Aides aux Jeunes 2026
- 10) Fonds de solidarité pour le logement 2026
- 11) Convention prêt du matériel cantine Francas – Vacances estivales 2026
- 12) Dispositif départemental 50 000 arbres : demande de subvention
- 13) Questions diverses.

N°1- DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 relatifs aux délégations accordées au Maire par les assemblées délibérantes,
Vu la délibération du 010-2026 en date du 3 avril 2026, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NEANT

N° 2- /2026 ELECTION DES DELEGUES POUR ELECTION SENATORIALE 2026

Rapporteur : SILVESTRE Claude

PROCES VERBAL

N° 3-030/2026 LANCEMENT D'UN AVIS A CONCURRENCE SUITE A UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE : INSTALLATION INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la commune est sollicitée par l'installation d'infrastructure de recharge pour des véhicules électriques.

Au vue des orientations environnementales nationales et au vue des demandes grandissantes de la part des administrés, il parait opportun de lancer cet avis à concurrence afin de répondre à un besoin sur notre commune.

Cet avis a concurrence sera lancé à partir du mardi 9 juin 2026 pour une durée de 21 jours sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage. Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de lancer la procédure.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ou_représentés

- ✓ **DECIDE** de lancer l'avis de concurrence suite à une manifestation d'intérêt spontané : installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques à compter du 9 juin 2026
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier

N° 4- 031/2026 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE Rapporteur : SILVESTRE Claude

Vu le vote du budget primitif 2026,

Vu la demande de subvention effectuée par la coopérative scolaire de l'école maternelle,

Considérant l'importance la vie des écoles,

La coopérative scolaire de l'école élémentaire a fait une demande de subvention pour un voyage scolaire à Paris pour la classe de CM2.

Lors de ce voyage scolaire, les enfants se rendront à l'arc de triomphe sur la tombe du soldat inconnu. Une gerbe devra être déposée par les enfants. La demande porte sur l'achat et la livraison de la gerbe en partenariat avec l'Association des Combattants Volontaires de la Résistance du Vaucluse.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de valider la somme de 75€ pour cet achat.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ou_représentés

- ✓ **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 75€ pour la coopérative scolaire
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier

Questions opposition : Où se situent les emplacements (peut-on avoir un placement sur le plan de Lagnes)? Combien de bornes ? Qui finance ? Quelle sera la durée d'occupation du domaine public ? Quelle sera la redevance pour la commune ?

Il apporte les réponses et précisions correspondantes. Il indique notamment que :

- Les emplacements prévus pour les 2 bornes sont à proximité de l'auberge et sur le parking au-dessus du centre tertiaire
- Aucun coût d'installation ni de maintenance pour la commune, qui ne devra s'acquitter que des frais de compteur, compensés en partie par la redevance versée par le gestionnaire
- Délai d'installation environ 3 mois
- Convention de 20 ans
- Les bornes peuvent être déplacées à tout moment
- Coût utilisateur dans la moyenne des tarifs en usage

N° 5- 032/2026 ADHESION A L'ASSOCIATION ELUS CITOYENS POUR LE PATRIMOINE

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Vu le vote du budget primitif 2026,
Vu la demande d'adhésion à l'association Elus et citoyens pour le patrimoine vauclusien,
Vu le travail accompli par cette association départementale,
Cette association a pour but de sensibiliser les élus au patrimoine naturel et historique.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal d'adhérer à l'association.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ou représentés

- ✓ **VALIDE** l'adhésion à l'association élus citoyens pour le patrimoine
- ✓ **VALIDE** le montant de 30€
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier

N° 6- 033/2026 REFECTION VOIRIE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de réfection de voirie sur la route de Robion et le chemin des grès.

Deux offres ont été réceptionnées :

- EIFFAGE pour un montant global de 96 742 €HT
- MIDI TRAVAUX pour un montant global de 104 925€HT

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ **APPROUVE** le choix de EIFFAGE pour un montant de 96 742 €HT

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise EIFFAGE
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

Questions opposition : : le détail des travaux attendus? le périmètre s'étend l'intégralité du chemin de Robion et du chemin du grès? les deux devis sont-ils comparables dans les prestations offertes (différences de 8 183€) ? (Peut- on avoir le détail)? Les critères de choix que vous avez pris?

Il apporte les réponses et précisions correspondantes. Il indique notamment que :

- 2 devis ont été réceptionnés. Celui de la Sté EIFFAGE est beaucoup plus explicite et détaillé que celui de la Sté MIDI TRAVAUX
- Le marché, inférieur à 100 000 €, est exonéré d'appel à concurrence MAPA
- La différence de 8 183 € constatée entre les deux devis résulte d'un écart de tarif au mètre carré ainsi que d'une divergence dans l'estimation de la surface à traiter.
- Le revêtement sera en enrobé de 6 cm d'épaisseur
- Le tronçon concerné de la route de Robion est compris entre le carrefour de la D900 et le camping des Cerisiers
- Le tronçon concerné du chemin des Grès est compris entre le camping de la Folie et le chemin de St Jean

N°7- 034/2026 DESIGNATION DELEGUE AMBROISIE

Rapporteur : Claude SILVESTRE

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que nous devons avoir un référent sur la commune de la Lagnes concernant L'ambroisie.

Les services de la Préfecture et des associations agréées diffusent des informations et des éléments tout au long de l'année concernant l'ambroisie.

Le Maire propose Claire CHABAS pour devenir le référent Ambroisie

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ **APPROUVE** le choix
- ✓ **DESIGNE** Claire CHABAS référent Ambroisie
- ✓ **CHARGE** le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier

N°8- 035/2026 FONDS AIDE AUX JEUNES 2026

Rapporteur : Claude SILVESTRE

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal du courrier de Madame la Présidente du Conseil départemental relatif au financement du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Ce financement a pour objet d'attribuer des aides aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

L'appel de fonds 2026 pour les communes de 0 à 2 000 habitants s'élève à un forfait de 200€ par an.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette participation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ **APPROUVE** la participation de 200€
- ✓ **DECIDE** de verser la participation au titre du FAJ
- ✓ **CHARGE** le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier

N° 9- 036/2026 FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2026

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire donne connaissance à son conseil municipal du courrier de Madame la Présidente du Conseil Départemental relatif au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2026. Ce dispositif permet aux personnes en difficulté d'accéder à un hébergement décent.

Ce fonds est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune et établi comme suit :

Logement : 0.1068€

Energie : 0.1602€

Eau : 0.1602€

Soit un montant pour notre commune de 743€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **APPROUVE** le montant de 743€
- ✓ **DECIDE** de verser la participation au profit de Fonds de Solidarité Logement,
- ✓ **CHARGE** le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 10- 037/2026 CONVENTION PRET DE MATERIEL CANTINE AVEC LES FRANCAIS – VACANCES ESTIVALES 2026

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que durant les vacances scolaires d'été, la commune des Lagnes accueille le centre aéré dans les locaux de l'école.

Les locaux de la cantine sont également mis à disposition pour la restauration. Un état des lieux est réalisé en juin.

Il convient de signer une convention de mise à disposition des locaux et des équipements.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **APPROUVE** la convention
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention
- ✓ **CHARGE** le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 11- 038/2026 DISPOSITIF DEPARTEMENTAL 50 000 ARBRES : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que dans le cadre du dispositif départemental « 50 000 arbres », la commune peut déposer un dossier de demande de subvention.

La commune souhaite déposer deux dossiers :

- ✓ Un dossier pour le projet d'aménagement de l'aire de stationnement du maquis du chat pour un montant de 2 897 HT
- ✓ Un dossier pour la végétalisation du complexe sportif pour un montant de.....€ HT

Le département peut intervenir à hauteur de 80% de financement HT du coût du projet.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de déposer les 2 dossiers auprès des services du département.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **APPROUVE** les 2 dossiers Aire de stationnement du maquis du chat et le complexe sportif
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès des services départementaux du dispositif « 50 000 arbres »
- ✓ **CHARGE** le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

Questions opposition : Sur le complexe sportif, nous rencontrons un problème sur les arbres qui encadrent le terrain de foot car toutes les feuilles vont dessus rendant la pelouse impropre aux entraînements et aux rencontres, donc peut-on connaître la situation géographique de la végétalisation du complexe sportif (plan et coût).

Il apporte les réponses et précisions correspondantes. Il indique notamment que :

- *Les arbres prévus au complexe sportif ont vocation à remplacer des sujets déperissants ou morts. Ils seront principalement implantés à proximité du pump-track. Aucun remplacement d'arbre n'est prévu aux abords du stade. Bien que les platanes situés autour du stade génèrent une quantité importante de feuilles, ils sont actuellement en bon état sanitaire et nous espérons qu'ils le resteront malgré cette contrainte d'entretien.*
- *Les arbres remplacés avaient déjà été fournis dans le cadre d'un précédent dispositif départemental. Le programme « 50 000 arbres » permet aujourd'hui de bénéficier d'une aide financière couvrant 80 % du coût de la végétalisation.*
- *L'ensemble des végétaux prévus, tant pour le complexe sportif que pour le parking du Maquis du Chat, a été sélectionné pour son adaptation aux conditions climatiques du territoire dans le cadre des préconisations de l'OGS, de la DREAL et du CAUE*

N° 11 - INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE :

Conseil Municipal des Enfants

Un projet lié aux incivilités autour des points de collecte des déchets a été mené par le CME. Des stickers de sensibilisation vont être apposés sur les conteneurs. Pose symbolique du 1^{er} sticker le 26 juin. LMV et le SIRTOM ont été invités.

Climatisation des écoles

La climatisation complète des classes des deux écoles a été effectuée lors des vacances de printemps.

Jardinières communales

Les élus se sont réunis pour procéder au retrait partiel des cadres métalliques vieillissants entourant les jardinières de la commune. Il est prévu de poursuivre l'opération prochainement.

Fleurissement de la commune

Le fleurissement est en cours, sous la supervision de Mme CONIL, qui informe le conseil de la demande de certains habitants souhaitant être autorisés à réaliser des bacs à fleurs maçonnés lorsque le creusement de fosses de plantation s'avère impossible.

Cette possibilité pourrait être envisagée au cas par cas, en fonction de la configuration des sites.

Elle nécessiterait toutefois la signature d'une convention précisant que ces aménagements relèvent du domaine public et garantissant leur réversibilité en cas de besoin.

Le maire indique qu'en l'absence de convention, le temps et l'oubli des conditions de mise en place pourraient conduire le propriétaire, actuel ou futur, notamment en cas de cession du bien, à considérer que le dispositif relève de sa propriété.

Il conviendrait également de s'assurer que ces dispositifs ne présentent aucun risque pour la sécurité des usagers et qu'ils ne gênent ni ne réduisent la circulation sur l'espace public.

Enfouissement des réseaux aériens – rue Montante

Lors d'une première réunion d'information, plusieurs riverains avaient exprimé des inquiétudes. Celles-ci ont été levées à la suite d'une seconde réunion, au cours de laquelle des explications plus individualisées ont été apportées par les entreprises et le technicien du Syndicat d'Électrification du Vaucluse.

Le maire a ensuite sollicité l'avis des habitants sur le projet. Sur 24 personnes consultées, 17 ont répondu favorablement, 1 défavorablement et 6 ne se sont pas prononcées. En conséquence, le maire a transmis l'accord de la commune au Syndicat. Les habitants ont été informés des résultats de cette consultation, menée à titre de concertation.

Travaux de réseaux

Les travaux de mise en conformité des réseaux d'eau de la rue de la République (au départ de la rue des Remparts) jusqu'au château d'eau ont été repoussés à l'automne.

Rénovation de la Fontaine

Les services techniques ont procédé à la rénovation de la Fontaine : reprise de la canalisation, colmatage des fuites, étanchéification du boîtier électrique, remplacement de la pompe, peinture.

Recrutement du personnel scolaire et du centre aéré

Au regard de l'actualité, des questions ont été soulevées concernant les modalités de recrutement du personnel scolaire et du centre aéré, dans un contexte d'inquiétude exprimé par des parents d'élèves.

Il est rappelé que le centre aéré est géré par l'association Les Francas, dans le cadre d'une prestation de service.

Concernant le personnel communal, les recrutements interviennent principalement pour des missions de remplacement ou de renfort, notamment en cas de départs ou d'absences. Trois agents femmes sont actuellement en poste, dont une ATSEM. Toutes disposent d'une formation dans le domaine de la petite enfance.

Il est précisé que la collectivité dispose des outils de vérification réglementaires nécessaires, notamment l'accès aux fichiers judiciaires. Une vigilance particulière est rappelée quant à la nécessité de signaler toute situation ou comportement suspect, afin de garantir une réactivité appropriée.

Effectifs scolaires

L'effectif des écoles est jugé inquiétant et se situe en dessous des attentes. On compte seulement 44 enfants inscrits en maternelle, alors qu'il en faudrait plus de 54 pour maintenir les 3 classes. La directrice doit contacter l'inspecteur d'académie pour obtenir des précisions ; toutefois, si la fermeture n'intervient pas cette année, le risque est majeur pour l'année prochaine.

Cette problématique est générale, notamment liée à la démographie (seulement 4 naissances ont été enregistrées à Lagnes en 2025). Les crèches constatent le même recul. Les dérogations sont acceptées de plus en plus rarement et ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'académie. Enfin, beaucoup de parents font le choix de l'école privée. Les appels auprès des familles concernées pour comprendre la situation n'ont pas donné de résultats.

Un front commun et un argumentaire collectif doivent être envisagés entre les enseignants, la mairie et les parents, afin d'aborder de façon coordonnée une évolution qui paraît aujourd'hui difficilement réversible.

Festivités :

- ✓ Fête du Verger le 20 juin
- ✓ Fêtes des écoles les 19 et 23 juin
- ✓ Fête républicaine le 13 juillet
- ✓ Fête votive les 17, 18 et 19 juillet
- ✓ Fête du Pistou 25 juillet
- ✓ Food Truck 1^{er} aout
- ✓ K7 29 aout
- ✓ Fête des associations 1ere semaine de septembre

Divers

- ✓ Le 6 juin, lancement de la saison CCFF, tournoi de judo
- ✓ Commémoration le 18 juin
- ✓ Le Parc du Luberon organise une formation le 25 juin : "Maîtrisez les enjeux et les objectifs d'une opération de désimperméabilisation et de végétalisation d'une cour d'école"
- ✓ 16 juillet prochaine réunion du conseil municipal

La secrétaire,
Véronique MILESI

Le Maire,
Claude SILVESTRE